

**S E T F O R G E**  
**Société Anonyme au capital de 11 396 220 €**  
**Siège social : 41 avenue Berthelot - 42152 L'HORME**  
**R.C.S. Saint-Etienne 433 926 482**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de SETFORGE sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra en son établissement de Saint-Etienne (42000) - 60 boulevard Thiers- le jeudi 29 mai 2008 à 15 H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Approbation des comptes annuels et consolidés dudit exercice, quitus aux Administrateurs,
- Approbation des conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et L 225-40 à L 225-42 du Code de Commerce,
- Approbation d'une convention comportant des engagements pris au bénéfice de Monsieur Olivier CADART, conformément aux dispositions de l'article L225-42-1 du Code de Commerce.
- Affectation du résultat de l'exercice précité et fixation du dividende,
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs,
- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Questions diverses.

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Rapports du Conseil d'Administration et rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation pour augmenter le capital, immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Autorisation pour augmenter le capital, immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Autorisation pour augmenter le capital, immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des titre apportés à la Société dans le cadre d'une d'offre publique d'échange,
- Autorisation pour consentir des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société,
- Autorisation pour attribuer des actions gratuites de la société,
- Autorisation pour augmenter le capital dans le cadre d'un plan d'entreprise à créer,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister à cette réunion, se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou voter par correspondance.

Conformément à la loi, pour participer à l'assemblée générale, sa qualité d'actionnaire doit être justifiée avant le 26 mai 2008 à zéro heure -heure de Paris- par l'enregistrement comptable de ses actions :

- soit en compte de titres nominatifs tenus par la société,
- soit en compte de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité et constaté par le dépôt au siège social de la société d'une attestation de participation émanant de ce dernier.

Un formulaire de procuration ou de vote par correspondance et le rapport annuel sont à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au siège social avant le 23 mai 2008.

Pour être pris en compte, ces formulaires, dûment complétés et signés, devront parvenir au siège social de la société trois jours au moins avant l'assemblée, soit avant le 26 mai 2008. Ils seront accompagnés de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité lorsque les actions sont au porteur.

Le Conseil d'Administration